

# Déclaration de la Société Nautique de Genève sur le défi fiduciaire du GGYC

Geneva (CH) - (2009-10-27)

"En déposant leur huitième action en justice contre le Defender de l'America's Cup en deux ans, Larry Ellison et son Golden Gate Yacht Club (GGYC) démontrent une fois de plus que leur véritable intention est de gagner le plus prestigieux trophée nautique dans les tribunaux plutôt que sur l'eau. Après avoir échoué dans leurs tentatives de contourner les termes fixés par le Deed of Gift, Ellison cherche maintenant à arracher la Coupe à la Société Nautique de Genève (SNG) avec une nouvelle série d'allégations sans fondement", a déclaré Fred Meyer, Vice-Président de la Société Nautique de Genève. "En tant que double vainqueur de l'America's Cup et organisateur de ce qui fut largement reconnu comme la meilleure édition de l'America's Cup à Valencia en Espagne en 2007, la SNG et Alinghi continueront de se battre pour leurs droits légitimes afin de promouvoir la voile sportive dans le monde entier. Nous espérons que le GGYC abandonnera cette conduite anti-sportive et choisira alors soit de rejoindre la compétition sur le plan d'eau de Ras al-Khaïma en février prochain, soit de laisser la place à d'autres équipes qui souhaitent participer au défi pour la Coupe".

"BMW Oracle devrait balayer son attitude anti-sportive avec une bonne dose d'eau salée et de soleil et venir se battre sur l'eau pour la Coupe. Ou alors ils devraient se retirer et laisser d'autres équipes régater", a ajouté Brad Butterworth, skipper de l'équipe Alinghi.

"La plainte est une insulte à l'America's Cup, aux Émirats Arabes Unis, aux relations de notre pays avec un allié important, et au processus judiciaire. C'est simplement un coup médiatique. Il n'y a rien dans cette plainte qui ne fasse pas déjà l'objet de poursuites passées ou en cours. En fait, le GGYC ne veut pas affronter la SNG sur l'eau, après avoir privé 19 autres clubs du droit de régater et démis des centaines de marins et de participants de l'industrie nautique", a conclu le principal avocat de la Société Nautique de Genève, Barry Ostrager, de Simpson Thacher & Bartlett.

---